

ALGERIE TELECOM

**Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique**

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N°963 / 24

Chlef , le 22/07/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

**EURL HEUS
Hay NASR ZONE 06 N° 59
WILAYA - CHLEF**

OBJET : Mise en demeure

Objet : Mise en demeure pour non sécurisation d'un réseau réalisé au profit d'Algérie télécom.

Contrat n° :90/2023 du 05/11/2023

ODS n° : 543/2024

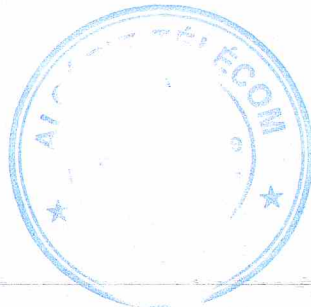
Il m'a été signalé par mes services avec regret que les mesures de sécurisation des travaux de canalisation urbaine au niveau de Bocca Chorfa ancienne lot n° 01, prévues par le contrat n'ont pas été mises en œuvre et risque pour la sécurité à savoir :

- Manque panneau de signalisation
- Fouille des chambres ouvertes
- Tranchés ouvert
- Chambres sans dalles
- Travaux réalisés non conforme aux règles de l'art selon les prescriptions du cahier des charges
- Chantier non nettoyé

Conformément aux termes du contrat, notamment l'article de sécurisation, je vous mets en demeure de remédier à cette situation dans un délais de 48 h à compter de la réception de la présente mise en demeure, en procédant aux mesures de sécurisation nécessaires du chantier en question.

A défaut d'une réaction de votre part dans le délai imparti, je me verrai contraint de procéder à la résiliation unilatérale de votre contrat en question aux torts de votre entreprise.

Je vous prie de croire, Monsieur , en l'expression de mes salutations distinguées



Le Directeur
Directeur Opérationnel
de Chlef /PI
Signé : Mohamed BOUZLANE